MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE Le 5 juin 2024

Séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 5e jour du mois de juin 2024 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Michel Labbé Madame Brigitte Claveau
Monsieur Frédéric Bonin Monsieur Stéphane Leblond.
Monsieur Roger Bélanger Monsieur Alex Chabot

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

<u>RÉS. : 2406-055</u> ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert :

- 1- Moment de réflexion;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 1er mai 2024;
- 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
 - 4.1.1 Comptes à payer (Loisirs et culture);
 - 4.2 Rapport du maire sur la situation financière;
 - 4.4 Congrès Fédération Québécoise des Municipalités 2024;
 - 4.5 Renouvellement des Politiques familles et aînés;
 - 4.6 Coalition de l'Est pour un lien interrives;
- 5.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 5.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
- 6.- Sécurité publique et protection incendie :
 - 6.1 Réparation pompe portative;
- 7.- Hygiène du milieu:
- 8.- Aménagement, urbanisme et inspection :
 - 8.1 Achat d'une partie du terrain lot numéro 3 588 475;
- 9.- Loisirs et culture :
- 10.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal :
- 11.- Varia a)
- 12.- Période de questions;
- 13.- Levée de la séance.

RÉS.: 2406-056

PROCÈS-VERBAL DU 1er MAI 2024

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} mai 2024 soit

adopté tel que rédigé.

RÉS.: 2406-057

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Alex Chabot APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 5 juin 2024, à l'exception de la partie de ladite liste concernant les « Loisirs et culture » qui fera l'objet d'une résolution distincte :

Administration 44 741,80 \$
 Sécurité publique 5 138,13 \$
 Transports 68 235,15 \$
 Hygiène du milieu 6 258,56 \$
 Urbanisme 1 755,22 \$
 Immobilisation 12 425, 88 \$

RÉS.: 2406-058

COMPTES À PAYER - LOISIRS ET CULTURE

À l'égard de la présente question devant être prise en considération par le Conseil, monsieur le conseiller Alex Chabot déclare avoir directement ou indirectement un intérêt dans la question, sa conjointe étant la seule employée de « Les Loisirs de St-Lazare de Bellechasse inc. ». Conséquemment, il s'est abstenu et s'abstiendra de participer aux délibérations, n'as pas tenté et ne tentera d'aucune manière d'influencer le vote et s'abstiendra de voter sur cette question.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, des membres du Conseil ayant exercé leur droit de vote, monsieur Alex Chabot s'étant abstenu de voter, que soit adoptée la partie de la liste des comptes à payer concernant les « Loisirs et culture » fournie aux membres du Conseil par le directeur général en date du 5 juin 2024 :

Loisirs et culture 4 272,20 \$

RÉS.: 2406-059

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité soit déposé à la table du conseil et publier à chaque adresse via le journal municipal, Le Jaseur, ainsi que sur le site Web de la municipalité.

RÉS.: 2406-060

CONGRÈS FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'autoriser Monsieur le maire et le directeur général à participer au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec.

Que les frais d'inscription, d'hébergement et de kilométrage soient assumés par la municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

RÉS.: 2406-061

RENOUVELLEMENT DES POLITIQUES FAMILLES ET AÎNÉS

ATTENDU que les actuelles Politiques Familiales Municipales et Municipalité Amie des Aînés (MADA) viennent à échéance en décembre 2024;

ATTENDU que la municipalité souhaite mettre à jour sa Politique Familles et Aînés pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aux aînés;

ATTENDU que la politique de la MRC vient elle aussi à échéance en décembre 2024 et que cette dernière souhaite mettre à jour sa Politique Familles et Aînés;

ATTENDU que la MRC et les municipalités de Bellechasse avaient effectué une démarche commune lors de l'élaboration des Politiques Familles et Aînés en 2018-2019;

ATTENDU que la MRC prévoit déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Famille et du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux pour soutenir la réalisation de cette démarche commune;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU,

Que la municipalité adhère au projet de démarche collective de renouvellement des Politiques Familles et Aînés et de leur plan d'action coordonnée par la MRC de Bellechasse;

Que la municipalité mandate la MRC afin qu'elle effectue une demande d'aide financière auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de la Famille pour un projet commun de renouvellement des Politiques Familles et Aînés;

Que le conseil nomme Martin J. Côté maire, responsable des questions Familles et Aînés pour la municipalité dans le cadre de la démarche collective de renouvellement des Politiques Familles et aînés.

RÉS.: 2406-062

COALITION DE L'EST POUR UN LIEN INTERRIVES

Considérant la nécessité d'établir un nouveau lien reliant la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'est de Québec ;

Considérant que le dossier du transport dans la capitale concerne des acteurs qui vont au-delà de la Communauté métropolitaine de Québec ;

Considérant que plusieurs municipalités de la région de Chaudière-Appalaches et de l'Est du Québec constituent une part intégrante de la zone d'influence de la Capitale-Nationale et devraient participer activement aux discussions sur le développement des transports et de la mobilité dans la région ;

Considérant que la Caisse de dépôt et placement du Québec déposera bientôt ses conclusions sur un réseau de transport structurant pour la région de Québec ;

Considérant qu'il est crucial pour les organisations municipales de l'Est du Québec d'accéder à des infrastructures de transport structurantes afin de favoriser le développement économique et le tourisme ;

Considérant l'importance du transport de marchandises dans le développement économique de la région et de tout le Québec ;

Considérant l'état vétuste des infrastructures interrives entre la région de Québec et Chaudière-Appalaches et les risques qu'elles représentent pour la stabilité économique de la région de Québec et de l'Est du Québec;

Considérant le besoin d'assurer des itinéraires sûrs et rapides pour les services d'urgence afin de garantir la sécurité des citoyens et citoyennes ;

Considérant qu'un lien interrives à l'est contribuerait à une meilleure structuration de l'offre de transport collectif sur le territoire ;

Considérant que la nouvelle Coalition de l'Est pour un lien interrives vise à regrouper autant des MRC, des municipalités locales que des entreprises, des organisations ou des associations ;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de demander au gouvernement du Québec :

De soumettre et présenter une ou plusieurs options pour la création d'un lien routier interrives à l'est de Québec ;

De transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'aux représentants du gouvernement dans la région ;

De transmettre la présente résolution aux représentants de la Coalition de l'Est pour un lien interrives.

RÉS.: 2406-063

RÉPARATION POMPE PORTATIVE

CONSIDÉRANT QUE à la suite de l'ouverture de la pompe portative, des bris additionnels ont été constatés et qui doivent être réparés;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle soumission a été fait pour faire la mise à niveau au complet de la pompe;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la soumission des Entreprises François Michel inc. au montant de 7 504,46\$ plus taxes pour la réparation de la pompe portative incendie.

Que cette résolution annule la précédente résolution sous le numéro 2405-051.

RÉS.: 2406-064

ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 3 588 475

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire prolonger la rue du Plateau afin d'avoir de nouvelle construction sur les terrains déjà desservie en infrastructure appartenant à des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'UNE virée doit être aménagé étant donné la longueur de la rue;

CONSIDÉRANT la possibilité d'acquérir une partie du lot 3 588 475;

COSIDÉRANT QUE la municipalité possède déjà une servitude sur la partie du terrain à acquérir;

En CONSÉQUENCE, il est

RÉS.: 2406-065

PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'acheter une partie du lot 3 588 475 de madame Réjeanne Gagnon et de monsieur Laurent Lamontagne ayant une superficie de 2 000 pieds carrés au prix de 4,75\$ du pied carré.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer les documents relatifs à cet achat.

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et greffier-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mercredi 5 juin 2024.
Patrick Côté Directeur général et greffier-trésorier
LEVÉE DE LA SÉANCE
Il est PROPOSÉ par : Stéphane Leblond APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 21h00.

Martin J. Côté
Maire

Patrick Côté
Directeur général